



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 06 avril 2023

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Delphine PRIEUR a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRÉSENTS	44
VOTANTS	50

CONVOCAION

Datee	du 31/03/23
Affichée	le 31/03/23

OBJET

Modalités d'application de la
tarification des services
périscolaires et extrascolaires et
de la restauration scolaire pour
certaines situations particulières

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Absents excusés : Nadège TROUILLET
 Virginie VIOLET

Absents : Pascal SUARD
 Nathalie RIBAUT
 François HUREL

Acte reçu en Préfecture le 12 AVR. 2023
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire 13 AVR. 2023

Le Président,
 Jean SELLIER



Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 15 décembre 2022 adoptant une grille tarifaire pour les services périscolaires et extrascolaires et de la restauration collective scolaire à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est apparu que pour certaines situations particulières, il convenait de préciser les tarifs à appliquer. La commission scolaire s'est réunie le 21 mars 2023 et s'est prononcée favorablement sur les propositions suivantes qui concernent :

✓ les enfants relevant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance placés dans des familles d'accueil.

La commission propose d'appliquer les tarifs correspondant à la tranche F du quotient familial.

✓ les enfants relevant de l'association Ysos (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) accueillis temporairement dans les écoles et dont les situations sociales sont compliquées. La commission propose d'appliquer dans ce cas les tarifs correspondant à la tranche H du quotient familial.

Acte reçu en Préfecture le 12 AVR. 2023

Publié en ligne le

Certifié exécutoire

13 AVR. 2023

✓ les enfants résidant hors territoire de la CdC des Pays de L'Aigle qui sont légitimement scolarisés au sein d'une école de la CdC du fait de la sectorisation scolaire se voient appliquer le quotient familial pour l'ensemble des activités périscolaires et extra scolaires et non les tarifs pour les hors CdC. Les communes de résidence concernées sont celles de l'ex Communauté de Communes du Pays de la Marche.

Le Président,
Jean SELLIER

- Vu la délibération n° 2022-12-15-216 du 15 décembre 2022 portant adoption des tarifs des services périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire au 1^{er} janvier 2023,

- Considérant l'avis de la commission scolaire en date du 21 mars 2023,

Le Conseil, après en avoir délibéré:

➤ **ADOpte** les modalités d'application de la tarification des services périscolaires et extrascolaires et la restauration scolaire ci-dessus proposées.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230406-2023-04-06-058-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023